

## **Rapport n°8**

### **Affittazione di u risultatu 2025 in leia cù u bugettu di a gestione di i parcheghj**

Affectation des résultats 2025 du budget de la régie autonome des Parcs et Stationnements

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales ont fixé, à la clôture de l'exercice et au vu du compte financier unique, des règles d'affectation des résultats au budget de l'année suivante. Les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte financier unique.

En 2025, le résultat global de clôture désigne le résultat net de clôture (agrégation du résultat des sections d'exploitation et d'investissement de 2025).

Ainsi défini, trois éléments constituent le résultat global de clôture :

#### **1. Le résultat d'exploitation**

Il s'agit du résultat de l'exercice 2025 (solde entre les recettes et les dépenses d'exploitation de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice 2024 (excédent reporté au compte 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Ce résultat correspond à :

Recettes d'exploitation de l'exercice 2025

- Dépenses d'exploitation de l'exercice 2025

+ Excédent reporté des exercices antérieurs (compte 002)

= **Résultat de la section d'exploitation**

#### **2. Le résultat de la section d'investissement**

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 auquel on ajoute le besoin de financement de la section de l'exercice 2024 (compte 001) ;

Ce solde correspond à :

Recettes d'investissement de l'exercice 2025

- Dépenses d'investissement de l'exercice 2025

+ Besoin de financement de l'exercice 2024 (compte 001)

+ Solde Restes à Réaliser 2025

= **Résultat Net de la section d'investissement**

Lorsque le résultat global de la section d'exploitation est positif, les règles d'affectation sont de deux ordres :

- Le résultat global de la section d'exploitation sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation au compte 1068) et doit couvrir le Résultat Net de la section.
- Le reliquat est soit reporté en recettes d'exploitation (compte 002), soit affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions (report en recettes d'exploitation et affectation en investissement pour financer de nouvelles dépenses).

En 2025, les résultats budgétaires relatifs au Budget autonome de la Régie des Parcs et Stationnements sont les suivants :

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>En €</b>
Recettes d'exploitation de l'exercice 2025	4 113 763,32
- Dépenses de l'exercice 2025	3 592 758,14
+ Solde reporté de l'exercice 2024	1 141 716,16
<b>= Résultat de la section d'exploitation</b>	<b>1 662 721,34</b>
<b>Résultat brut de la section d'investissement</b>	<b>En €</b>
Recettes d'investissement de l'exercice 2025	1 775 063,66
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2025	1 594 411,30
+ Solde reporté de l'exercice 2024	- 579 595,81
<b>= Résultat Brut de la section d'Investissement</b>	<b>- 398 943,45</b>
+ Solde Restes à Réaliser 2025	- 451 207,49
<b>= Résultat Net de la section d'Investissement</b>	<b>- 850 150,94</b>

Le résultat global de clôture de l'exercice 2025 correspond au produit du résultat de la section d'exploitation, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2024, soit :

<b>Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2025</b>	<b>En €</b>
Résultat de la section d'exploitation ( réalisations de l'exercice 2025+ reports de l'exercice 2024)	1 662 721,34
Résultat de la section d'investissement( réalisations de l'exercice 2025+ reports de l'exercice 2024)	- 398 943,45
<b>Résultat brut de l'exercice 2024</b>	<b>1 263 777,89</b>
+ Solde Restes à Réaliser 2025	- 451 207,49
<b>Résultat Net de clôture 2025</b>	<b>812 570,40</b>

En considérant les restes à réaliser 2025, le résultat net de la section d'investissement s'élève à -850 150,94 €. Il convient donc de couvrir le besoin de financement pour cette section.

**En conséquence il est proposé :**

- De reporter sur la ligne D001 du Budget Primitif 2026 le déficit de la section d'investissement : **398 943,45 €**
- D'affecter au compte 1068, l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de **900 000,00€**
- D'affecter à la ligne R002 du Budget Primitif 2026 : **762 721,34 €**